

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ÉCOLE de SAIGNON du 16 octobre 2020

Présents :

Mademoiselle Isabelle BREST, adjointe au maire chargée des affaires scolaires
Madame Juliette BERROTERAN, Monsieur Roland CICERO, représentants des
parents d'élèves,
Mesdames Katia BERTRAND, Frédérique BONNAURE, Elisabeth ESTEVE,
professeurs des écoles.

Excusés : Monsieur Jean-Pierre HAUCOURT, maire,
Monsieur Antoine PROST, représentant des parents d'élèves.

1 - Rôle et missions du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur de l'école.

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal) ;
- les maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration;
- vote le règlement intérieur de l'école;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
- la restauration scolaire;
- l'hygiène scolaire;

- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

Il donne son accord :

- pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

- sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.

2 - Règlement intérieur

Le conseil d'école a voté le règlement à l'unanimité.

3 - Inscriptions et effectifs

L'effectif actuel est de 63 élèves.

Maternelle 22, Classe CP/CE1 17, Classe CE2/CM1/CM2 24

Les inscriptions se font en mairie sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile des responsables légaux de l'enfant.

Les admissions se font ensuite à l'école sur présentation de la fiche d'inscription, du livret de famille et du carnet de santé avec les vaccinations à jour et d'un certificat médical en cas de première inscription.

Lors de l'inscription en mairie les élèves sont enregistrés sur « base élèves », les données saisies concernent l'état civil.

Lors de la semaine de rentrée les familles reçoivent ce document, à corriger en rouge si besoin, avant de le retourner à l'école.

L'école accueille les enfants dont les parents habitent la commune. En cas de déménagement les enfants ont le droit de poursuivre leur scolarité à l'école, de même en cas de regroupement de fratrie, les frères et sœurs ont le droit d'être inscrits à l'école.

Une demande de dérogation est nécessaire si les parents n'habitent pas la commune de SAIGNON.

4 - Organisation des services

Les activités pédagogiques complémentaires

- pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;

- pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école

La liste des élèves qui bénéficient des activités pédagogiques complémentaires est établie par le conseil des maîtres après qu'a été recueilli pour chacun l'accord des parents ou du représentant légal.

Ces activités ont lieu le mardi de 16h30 à 17h30.

LUDO

Les enfants sont pris en charge de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h l'après-midi les jours de classe. Un centre aéré est proposé lors des vacances scolaires d'automne, de février, de printemps et les 3 semaines d'été.

Cantine

Le temps de restauration doit pouvoir se passer dans les meilleures conditions possibles. Pratiquement tous les élèves mangent à la cantine soit un effectif de 60 enfants.

5 - Elections des représentants des parents d'élèves

Nous remercions les parents d'élèves pour leur participation importante aux élections des représentants :

Ont été élus :

Monsieur Roland CICERO 06 33 40 52 81 roland.cicero@orange.fr

Monsieur Antoine PROST 06 86 65 54 88 garyscirk@hotmail.com

Madame Juliette BERROTERAN 06 71 47 37 84

juliette.berroteran@gmail.com

6 - PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sureté face à un risque majeur et le Plan Particulier de Mise en Sûreté face à un attentat-intrusion :

Le PPMS permet aux écoles et établissements de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités. Le PPMS est élaboré par le directeur pour les écoles. Il est présenté au conseil d'école pour le 1er degré.

Une fois ce plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue et son efficacité vérifiée par des exercices réguliers de simulation. Ce plan doit être régulièrement actualisé.

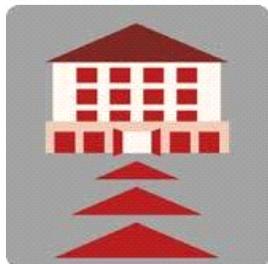
Il est activé par le directeur d'école lorsqu'ils sont prévenus par les autorités (diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte) ou lorsqu'ils sont témoins d'un accident d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique, explosion...) ou d'une situation d'urgence particulière (intrusion de personnes, attentat...) pouvant avoir une incidence majeure pour l'école, l'établissement ou son environnement.

INFORMATION DES FAMILLES :

Mettez-vous en sécurité.

Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités



7 - Projets 2020/2021

Cycle 1

La classe de maternelle a les projets suivants pour cette année:

Un projet sur les araignées avec interventions d'une arachnologue Madame BOUNIAS-DELACOUR. Elle est intervenue les jeudis 1 et 8 octobre de 10h à 12h. Avec un peu de "théorie"(mode de vie, de chasse, de reproduction des araignées) puis sorties sur le terrain, à côté de l'école pour collecter des

spécimens... A continuer en classe avec des fiches d'activités ludiques sur les araignées, des lectures d'albums, etc...

Un projet sur les poissons avec intervention du propriétaire de "La truite de Carlet" à Saignon, Monsieur Gautier MARETTO. Avec visite et activités sur place proposées gentiment par le papa d'Eléana. Une sortie est prévue pour le mois d'avril avec un peu de "théorie" (mode de vie, de reproduction des poissons...) activités ludiques et pique-nique sur place.

Un projet reste à envisager avec Violette DANNEYROLLES sur le jardin à Saignon "Au potager d'un curieux".

Cycles 2 et 3

Questionner le monde

Les élèves vont découvrir le lit du Calavon et ses risques inondation dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat Intercommunautaire Rivière Calavon-Coulon le 20 et le 27 novembre puis le 11 décembre.

Musique

Les élèves vont travailler cette année sur la nature, les animaux et les bruitages avec le conservatoire intercommunal de musique.

Atelier de lecture écriture

L'atelier est reconduit grâce à la subvention de la mairie et l'aide de la Marelle.

Les élèves participeront au 6^{ème} salon du livre en pays d'Apt.

Les élèves travailleront sur des œuvres d'auteurs qu'ils rencontreront dans l'année.

Le financement de l'atelier est assuré par la mairie 4/5 et la Marelle 1/5.

Sport

Le cycle natation pour les cycles 2 et 3 a lieu les jeudis de 11h à 12h du 10 septembre au 12 novembre.

Le projet vélo du cycle 3 est reconduit cette année en partenariat avec le SIRCC sur le thème de l'eau. Une réunion d'information est prévue en janvier à l'école.

8 - Travaux

Le problème de l'entrée à l'école pendant les heures de classe est toujours d'actualité.

L'interphone permet de voir qui demande l'accès mais ne peut pas être relié à une ouverture de la porte. L'étude est en cours afin de remédier au problème.

9 - Remerciements

Le conseil d'école remercie le conseil municipal pour l'investissement réalisé dans l'école,

L'équipe enseignante remercie également les bénévoles qui accompagnent les projets et les activités de l'école et salue l'engagement des parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.